

Conseil Municipal
Procès-Verbal de la réunion du mercredi 03 avril 2024

Convocations adressées le 28 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal le trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHARD, Maire

Etaient présents : M. Philippe RICHARD, Maire,
M. Michel LANGELIER, 1^{er} adjoint
Mme Jocelyne GOUIC, 2^{ème} adjointe, M. Alain PARIS, 3^{ème} Adjoint,
Mme Karine BERGUA, Mme Aurélie BONHOMME, M. Pierre FORTIN
Mme Mélanie HASTAIN, Mme Armelle PAUMIER,
Mme Nadège RENIER, M. Roger TORCHET, Mme Séverine TOUTAIN,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Jacques PIETTE, qui a donné pouvoir à M. Michel LANGELIER
M. Fabien ROQUAIN, qui a donné pouvoir M. Philippe RICHARD
Mme Stéphanie LAURENT, qui a donné pouvoir à Mme Mélanie HASTAIN

Mme Aurélie BONHOMME a été élue secrétaire de séance

Agents assistant à la réunion : Mme Céline MATHE

RESSOURCES HUMAINES

1. Emploi contractuel sur un emploi non permanent : recrutement lié à un besoin saisonnier

VOIRIE

2. Travaux de terrassement de la voirie 2024

ADMINISTRATION GENERALE

3. Devis pour les travaux de réparation des poteaux du bassin d'orage du budget assainissement
4. Gymnase : travaux de remise en état des plaques
5. Service technique : Achat d'un tracteur
6. Service technique : Achat d'un taille haie
7. Service technique : Achat d'une tête de broyage

FINANCES

1. Approbation du Compte Financier Unique du budget PRINCIPAL
2. Approbation du Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT
3. Approbation du Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT
4. Affectation des résultats du budget PRINCIPAL
5. Affectation des résultats du budget ASSAINISSEMENT
6. Affectation des résultats du budget LOTISSEMENT
7. Vote des taux d'imposition 2024
8. Approbation du budget 2024 du budget PRINCIPAL
9. Approbation du budget 2024 du budget ASSAINISSEMENT
10. Approbation du budget 2024 du budget LOTISSEMENT

Délégation de pouvoir

Le compte rendu de la réunion du 13 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1. Emploi contractuel sur un emploi non permanent : recrutement lié à un besoin saisonnier

Extrait délibération n°23-1/03.04.2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Compte tenu des besoins d'entretien des espaces verts de la commune, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour une période de 5 mois, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 aout 2024 inclus, dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique.

Cet agent assurera des fonctions d'un agent polyvalent espaces verts et voirie à temps complet soit à raison de 35/35^{ème}, il devra justifier de compétences d'entretien espaces verts

La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

VOIRIE

2. Travaux de terrassement de la voirie 2024 - Extrait délibération n°24-2/03.04.2024

Vu la délibération 15-6 prise lors du conseil municipal du 13/03/2024, validant le programme de voirie 2024, une consultation a été faite auprès de l'entreprise ZANNI pour les travaux suivants :

Lieu	Montant TTC	Devis
Chemin de La Haute Grouas	21 327,00 €	Devis Zanni n°11
Parc Verno	1 857,60 €	Devis Zanni n°68
Chemin de L'enfer	19 214,52 €	Devis Zanni n°12
Busage devant Moulin de Contres	2168,64 €	Devis Zanni n°16

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE les 4 devis proposés par l'entreprise ZANNI Terrassement correspondant aux travaux de voirie de 2024.

INSCRIT les crédits en investissement, au service 4000, compte 2151.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

3. Devis pour les travaux de réparation des poteaux du bassin d'orage du budget assainissement Extrait délibération n°25-3/03.04.2024

Le bassin d'orage nécessite des travaux de réparation, notamment sur les poteaux du bassin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE le devis SOMARE pour un montant de 13 161.14 € HT.

INSCRIT les crédits au compte 61523 sur le budget assainissement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

4. Gymnase : travaux de remise en état des plaques Extrait délibération n°26-4/03.04.2024

L'installation de nouvelles plaques polycarbonates est nécessaire au gymnase. Un devis a été demandé auprès d'ESSAIMAGE pour la main d'œuvre, pour un montant de 7 412.40 € HT et auprès de TOITURE ONLINE pour la fourniture, pour un montant de 6 103.55 € HT soit 7 324.26 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'association ESSAIMAGE pour un montant de 7 412.40 € HT et auprès de TOITURE ONLINE pour la fourniture, pour un montant de 6 103.55 € HT soit 7 324.26 € TTC.

INSCRIT les crédits en fonctionnement au service 6100 du budget principal.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

5. Achat d'un tracteur - Extrait délibération n°27-5/03.04.2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE le devis JOLIVET n°202310430138 du 25/10/2023 relatif à l'achat d'un tracteur pour un montant de 28 100.52 € TTC.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

6. Achat d'un taille haie Extrait délibération n°28-6/03.04.2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE l'achat d'une tête de broyage à adapter sur le tracteur pour un montant de 14 298 € TTC et inscrit les crédits au budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

7. **Achat d'une tête de broyage** - Extrait délibération n°29-7/03.04.2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VALIDE l'achat d'une tête de broyage à adapter au tracteur d'un montant de 5 799.38 € TTC.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

FINANCES

8. **Approbation du Compte Financier Unique du budget PRINCIPAL**

Extrait délibération n°30-8/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil les résultats du compte financier unique 2023 du budget principal.

Monsieur Le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE, sous la présidence de M. TORCHET, le compte financier unique 2023 dressé par l'ordonnateur, faisant apparaître au 31 décembre 2023 les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
• Dépenses : 1 942 833.20 €	Dépenses : 1 515 670.65 €
• Recettes : 3 329 167.59 €	Recettes : 1 249 333.89 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

9. **Approbation du Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT**

Extrait délibération n°31-9/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil les résultats du compte financier unique 2023 du budget Assainissement.

Monsieur Le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE, sous la présidence de M. TORCHET, le compte financier unique 2023 dressé par l'ordonnateur, faisant apparaître au 31 décembre 2023 les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
• Dépenses : 171 327.39 €	Dépenses : 137 742.50 €
• Recettes : 214 000.12 €	Recettes : 179 314.34 €
•	

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

10. **Approbation du Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT**

Extrait délibération n°32-10/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil les résultats du compte financier unique 2023 du budget Lotissement.

Monsieur Le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE, sous la présidence de M. TORCHET, le compte financier unique 2023 dressé par l'ordonnateur, faisant apparaître au 31 décembre 2023 les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
• Dépenses : 33 103.81 €	Dépenses : 33 103.81 €
• Recettes : 33 103.81 €	Recettes : 33 133.92 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

11. **Affectation des résultats du budget PRINCIPAL - Extrait délibération n°33-11/03.04.2024**

Considérant que les balances d'entrée arrêtées par le comptable donnent les résultats de clôture suivants pour 2023 :

Résultat de l'exercice :	818 179.34 €
Résultat antérieur reporté :	568 155.05 €
Résultat cumulé à affecter :	1 386 334.39 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 266 336.76 €
Solde des restes à réaliser :	15 782.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation sur l'exercice 2024 comme suit :

Compte R1068 :	600 000.00 €
Report R002 :	786 334.39 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

12. Affectation des résultats du budget ASSAINISSEMENT

Extrait délibération n°34-12/03.04.2024

Considérant que les balances d'entrée arrêtées par le comptable donnent les résultats de clôture suivants pour 2023 :

Résultat de l'exercice : 42 672.73 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat d'investissement cumulé : 41 571.84 €

Solde des restes à réaliser : 6 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation sur l'exercice 2024 comme suit :

Report 002 : 42 672.73 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

13. Affectation des résultats du budget LOTISSEMENT Extrait délibération n°35-13/03.04.2024

Considérant que les balances d'entrée arrêtées par le comptable donnent les résultats de clôture suivants pour 2023 :

Résultat de l'exercice : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat cumulé à affecter : 30.11 €

Résultat d'investissement cumulé : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation sur l'exercice 2024 comme suit :

Compte 1068 : 0 €

Report 002 : 0 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

14. Vote des taux d'imposition 2024 Extrait délibération n°36-14/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Commission des finances du 27/03/2024,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les taux d'imposition 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

MAINTIEN, sous la présidence de M. Philippe RICHARD, les taux suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 39,26 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,68 %
- Taxe d'Habitation : 20.76 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

15. Approbation du budget 2024 du budget PRINCIPAL - Extrait délibération n°37-15/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépense : 1 900 611.00 €	Dépense : 3 001 685.00 €
Recette : 1 900 611.00 €	Recette : 3 001 685.00 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

16. Approbation du budget 2024 du budget ASSAINISSEMENT

Extrait délibération n°38-16/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépense : 168 390.70 €	Dépense : 240 669.00 €
Recette : 168.390,70 €	Recette : 240 669.00 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

17. Approbation du budget 2024 du budget LOTISSEMENT

Extrait délibération n°39-17/03.04.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget lotissement pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

VOTE le budget primitif du budget lotissement pour l'exercice 2024 comme suit

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépense : 33 133.92 €	Dépense : 33 104.41 €
Recette : 33 133.92 €	Recette : 33 104.41 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

DELEGATION DE POUVOIRS :

Décision 08/2024 : La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété sise 6 rue des Jonquilles, parcelle YC n°63, appartenant à Monsieur Jean-Marie JOLY, Madame Isabelle RADIGUE, Madame Mélanie JOLY, Madame Améline JOLY.

Décision 09/2024 : **DE SIGNER** le devis n°202402430006 en date du 01/02/2024 de l'entreprise JOLIVET, Rue Robert Schuman, Espace du Lac, 72400 LA FERTE-BERNAR, pour la fourniture d'une desherbeuse et autres pièces en lien d'un montant de 3 883.98 € HT soit 4 660.77 € TTC

Décision 10/2024 : **DE SIGNER** le contrat de service n°AA6409 en date du 25/01/2024 présenté par l'entreprise Elan Cité, 12 Rue de la Garenne, 44700 ORVAULT, pour les réparations, assistances et formations sur le radar pédagogique Evolis sur 3 ans, soit du 31/05/2024 au 30/05/2027 d'un montant de 199 € HT / an / radar.

Décision 11/2024 : **DE SIGNER** le devis n°2863479 en date du 12/03/2024 présenté par l'entreprise HOBART, Agence de Rennes, BP 68, 77312 MARNE LA VALLEE CEDEX 2, pour la fourniture d'un nouvel adoucisseur et pièces associées et main d'œuvre liée d'un montant de 1 614.40 € HT soit 1 937.28 € TTC.

Décision 12/2024 : **DE SIGNER** le devis n°13 en date du 22/01/2024 présenté par l'entreprise ZANNI TERRASSEMENT, 13 bis Rue des Cressonnières, 72110 SAINT-COSME-EN-VAIRAIS, pour la terrassement Route des Montagnes d'un montant de 3 090 € HT soit 3 708 € TTC.

Décision 13/2024 : **DE SIGNER** le devis n°17 en date du 22/01/2024 présenté par l'entreprise ZANNI TERRASSEMENT, 13 bis Rue des Cressonnières, 72110 SAINT-COSME-EN-VAIRAIS, pour la terrassement du Hameau du Becquet d'un montant de 1 767.50 € HT soit 2 121 € TTC.

Décision 14/2024 : La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété sise rue Nationale, parcelle AE n°132, appartenant à Monsieur Dominique GAUTHIER.

Décision 15/2024 : La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété sise 5 place Saint-Médard, parcelles AA n°65, AA n°68 et YC n°23, appartenant à Monsieur Auguste LE CLERE et Madame Colette TERREAU.

Décision 16/2024 : **DE DONNER EN LOCATION**, au 28 mars 2024, le logement du premier étage situé 63 rue Nationale à Monsieur MOULIN Dominique. Le loyer, actuellement de 350,00 € / mois sera perçu mensuellement. La recette sera imputée à l'article 752.

Récapitulatif des délibérations prises au cours de la séance :

Numéro d'ordre	Objet
23-1/03.04.2024	Emploi contractuel sur un emploi non permanent : recrutement lié à un besoin saisonnier
24-2/03.04.2024	Travaux de terrassement de la voirie 2024
25-3/03.04.2024	Devis pour les travaux de réparation des poteaux du bassin d'orage du budget assainissement
26-4/03.04.2024	Gymnase : travaux de remise en état des plaques
27-5/03.04.2024	Service technique : Achat d'un tracteur
28-6/03.04.2024	Service technique : Achat d'un taille haie
29-7/03.04.2024	Service technique : Achat d'une tête de broyage
30-8/03.04.2024	Approbation du Compte Financier Unique du budget PRINCIPAL
31-9/03.04.2024	Approbation du Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT
32-10/03.04.2024	Approbation du Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT
33-11/03.04.2024	Affectation des résultats du budget PRINCIPAL
34-12/03.04.2024	Affectation des résultats du budget ASSAINISSEMENT
35-13/03.04.2024	Affectation des résultats du budget LOTISSEMENT
36-14/03.04.2024	Vote des taux d'imposition 2024
37-15/03.04.2024	Approbation du budget 2024 du budget PRINCIPAL
38-16/03.04.2024	Approbation du budget 2024 du budget ASSAINISSEMENT
39-17/03.04.2024	Approbation du budget 2024 du budget LOTISSEMENT

M. Philippe RICHARD Maire		Mme Aurélie BONHOMME Secrétaire de séance	
------------------------------	---	--	---

